

**Question orale**  
**de M. Thierry Witsel**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « le développement des infrastructures**  
**sportives de proximité »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le développement des infrastructures sportives de proximité ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, dans de nombreux quartiers, notamment urbains, les jeunes pratiquent de plus en plus le sport en dehors des structures traditionnelles de clubs. Les *city stades* et les infrastructures sportives de proximité jouent, à cet égard, un rôle essentiel. Ces équipements ouverts et accessibles permettent aux jeunes de pratiquer une activité sportive librement et près de chez eux.

Au-delà de l'activité physique, ces espaces constituent aussi des lieux de rencontre et de cohésion sociale, particulièrement importants dans les quartiers où les infrastructures sportives sont limitées. Plusieurs communes souhaitent développer ce type d'équipements, mais elles évoquent souvent des contraintes budgétaires ou des difficultés de financement.

Quelle est aujourd'hui la place accordée aux infrastructures sportives de proximité dans les programmes de soutien Infraspports ? Disposez-vous d'une vision globale du développement des *city stades* et équipements similaires en Wallonie ? Le Gouvernement wallon envisage-t-il de renforcer le soutien aux communes qui souhaitent créer des infrastructures sportives libres d'accès dans les quartiers ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, les infrastructures sportives de proximité constituent des infrastructures sportives de quartier selon le décret du 3 décembre 2020. Elles disposent aujourd’hui d’un cadre de soutien clairement défini dans ledit décret. Elles sont éligibles aux subventions au même titre que les infrastructures sportives traditionnelles, moyennant le respect de deux critères complémentaires :

- la mise en place d’un conseil des utilisateurs ;
- la mise en place d’un programme d’animation à vocation sociale.

Ces projets bénéficient d’un taux de subsidiation de 70 % permettant aux bénéficiaires de limiter la charge financière pour des investissements souvent relativement modestes, mais à fort impact social.

Ces dernières années, on observe une augmentation constante du nombre de demandes introduites par les pouvoirs locaux pour des infrastructures sportives de quartier. Mon administration accompagne déjà de nombreux projets de ce type, preuve que cet outil répond à un besoin croissant exprimé par les pouvoirs locaux.

Depuis 2021, 38 dossiers ont fait l’objet d’une demande de subvention et 24 projets ont fait l’objet d’une promesse ferme de subvention pour un montant total de 4 602 880 euros.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse.

Étant donné que la pratique sportive évolue, particulièrement chez les jeunes, ce soutien et cet accompagnement sont nécessaires pour que les *city stades* puissent voir le jour afin de donner aux jeunes plus de possibilités de s’émanciper, de jouer, de prendre du plaisir et, en même temps, de pratiquer une activité sportive.

J’entends que 31 dossiers sont en cours et que 24 projets ont reçu une promesse ferme. Il est important d’investir dans ces espaces. Quand on investit dans ces espaces, on investit tant au niveau de la santé publique que de la prévention et de la cohésion sociale.

## **Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l’impact de la hausse des prix de l’énergie sur les piscines publiques »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l’impact de la hausse des prix de l’énergie sur les piscines publiques ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, la récente flambée des prix de l’énergie frappe durement l’ensemble des acteurs publics. Les piscines communales figurent parmi les infrastructures les plus exposées. Ces équipements sont extrêmement énergivores : chauffage des bâtiments, maintien de la température de l’eau, ventilation et déshumidification constituent des postes incompressibles.

Plusieurs gestionnaires de piscine tirent aujourd’hui la sonnette d’alarme. Certains font état de hausses brutales et difficilement soutenables de leurs factures de mazout ou d’électricité. En l’espace de quelques semaines, cette situation menace directement l’équilibre financier de ces infrastructures déjà fragilisées par l’augmentation générale des coûts de fonctionnement.

Au-delà de la pression budgétaire sur les pouvoirs locaux et les exploitants, l’accessibilité de la pratique sportive et l’apprentissage de la natation sont en jeu. Une hausse des tarifs d’entrée, voire une réduction des plages d’ouverture, pénaliserait directement les familles, les écoles, les clubs et les publics les plus fragiles.

Disposez-vous d’une évaluation de l’impact de la récente hausse des coûts énergétiques sur les piscines publiques en Wallonie ? Des contacts ont-ils été pris avec les gestionnaires et les pouvoirs locaux afin de mesurer les difficultés rencontrées sur le terrain ? Le Gouvernement envisage-t-il un mécanisme de soutien exceptionnel ou ciblé pour aider les piscines les plus en difficulté à aborder cette hausse des coûts ?

Quelles initiatives structurelles comptez-vous soutenir afin d’améliorer la performance énergétique des piscines publiques existantes – rénovation des chaufferies, isolation, panneaux photovoltaïques, récupération de chaleur, et cetera ? Comment garantir le maintien d’un accès financièrement abordable à ces infrastructures essentielles pour l’apprentissage de la natation et la pratique sportive de proximité ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je rappelle, une fois de plus, que l'exploitation des piscines publiques n'est pas une compétence de la Wallonie, mais bien de leurs propriétaires et gestionnaires. Mon administration ne dispose donc d'aucune évaluation de l'impact de la hausse récente des coûts énergétiques sur les piscines publiques en Wallonie. Par ailleurs, il est probable que la récente hausse des prix de l'énergie n'ait pas encore pu être évaluée par lesdits propriétaires et gestionnaires.

Quant aux initiatives structurelles permettant d'améliorer la performance énergétique des piscines publiques existantes, rappelons une nouvelle fois que la Wallonie peut soutenir financièrement les propriétaires et gestionnaires par l'octroi de subventions dans le cadre du décret du 3 décembre 2020. Ce dernier est complété par des incitants financiers supplémentaires en vigueur via les décrets budgétaires de 2024, 2025 et 2026.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, je suis évidemment conscient que ce n'est pas vous qui devez remplacer les gestionnaires. Ce n'est pas un souci. Néanmoins, je pense qu'un soutien serait le bienvenu quand on voit la hausse des prix de l'essence, par exemple, pour laquelle il y a également peu de soutien. Ce n'est pas non plus de votre ressort, mais c'est juste pour prendre un exemple.

Au niveau des infrastructures sportives, je sais qu'il y a ce décret de 2020, mais un éventuel soutien anticipé par rapport à cette hausse de l'énergie serait certainement bienvenu pour ce service. Je pense qu'il est essentiel d'avoir un service public, parce que c'est l'apprentissage de la natation, c'est important pour les écoles, pour l'accès des familles au sport, pour le soutien à la vie associative et aux clubs, sans oublier la dimension de la santé publique. Il serait donc intéressant d'être prévoyant dans ce genre de situation.

**Question orale  
de M. Chris Massaki Mbaki  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le futur hall omnisports dans le pôle des  
Grands Prés à Mons »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le futur hall omnisports dans le pôle des Grands Prés à Mons ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, le quartier des Grands Prés, à Mons, va bientôt avoir un tout nouveau pôle d'infrastructures qui devra accueillir quotidiennement des centaines d'enfants. En effet, des écoles, une crèche et un hall omnisports vont bientôt y voir le jour.

L'ensemble du projet est estimé à 35 millions d'euros. La Région wallonne, dans le cadre des subventions Infrasports, participe à hauteur de 70 % du financement du hall sportif, dont l'ouverture est prévue dans le courant de cette année. Toutefois, si ce quartier ne bénéficie pas encore d'une salle omnisports, des questions persistent quant à son occupation future et à sa mise à disposition auprès des clubs sportifs et associations montoises.

Dès lors, pouvez-vous faire le bilan de l'état d'avancement des travaux du hall omnisports ? Disposez-vous d'une date pour la réception provisoire des travaux ? Quel en est le coût final ? Comment s'organisera la mise à disposition de la salle ? Un modèle de gestion en particulier est-il privilégié ? Des contacts avec des clubs de la région ont-ils déjà été entrepris ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le projet de construction d'un hall sportif aux Grands Prés est porté par la Province de Hainaut, en partenariat avec la Ville de Mons. Mon prédécesseur, Adrien Dolimont, a marqué son accord de principe en juin 2024 pour un montant provisoire de subside de 2 477 470 euros, TVA de 21 % et frais généraux de 5 % compris, avec un taux de subvention de 65 %. Le dossier du projet est en cours d'analyse au niveau de mon cabinet.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Merci beaucoup pour la réponse, Madame la Ministre. On peut se réjouir d'apprendre que le projet est en cours et qu'il aura bien lieu en bonne et due forme, que ce soit au niveau des financements, mais aussi au niveau de l'infrastructure. Je ne manquerai pas de rester attentif au suivi et pour arriver à ce pôle avec les différentes écoles, mais notamment le hall sportif, pour l'ensemble des jeunes Montois et du corps enseignant.

**Question orale**  
**de M. Thierry Witsel**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « les piscines mobiles dans les écoles »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les piscines mobiles dans les écoles ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, l'apprentissage de la natation constitue un enjeu fondamental, à la fois en matière d'éducation, de santé publique et de sécurité. Pourtant, de nombreuses écoles rencontrent aujourd'hui des difficultés croissantes pour organiser des cours de natation pour leurs élèves, faute de créneaux disponibles et surtout faute de bassins accessibles à proximité.

La situation wallonne est particulièrement préoccupante. Sur les 146 bassins recensés, seuls 82 resteraient aujourd'hui accessibles au public. Cette raréfaction de l'offre fragilise directement la capacité de nos écoles à remplir leur mission d'apprentissage de la nage.

Dans ce contexte, le développement de piscines mobiles implantées temporairement dans les cours d'école apparaît comme une innovation particulièrement intéressante. Déjà testée avec succès en Flandre, notamment à Zoersel, Ranst, Zandhoven et Anvers. Cette solution permettrait d'amener l'infrastructure au plus près des enfants, tout en évitant les coûts liés aux déplacements et la dépendance à des bassins parfois saturés ou éloignés.

Votre cabinet a indiqué que le cadre actuel des subsides ne permettait pas, à ce stade, de soutenir ce type d'initiatives, tout en laissant entendre qu'une réforme du décret pourrait ouvrir une réflexion sur les infrastructures mobiles.

Avez-vous analysé plus en détail le modèle des piscines mobiles expérimenté en Flandre et son potentiel de transposition en Wallonie ? Dans le cadre de la réforme annoncée du décret relatif aux infrastructures sportives, envisagez-vous d'y inclure l'éligibilité des équipements mobiles ou temporaires ? Des contacts ont-ils été établis avec des porteurs de projet ou des pouvoirs locaux wallons intéressés ? La Wallonie pourrait-elle envisager un appel à projets pilotes pour tester ce concept dans des communes ou écoles dépourvues de bassins ?

Enfin, une concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle prévue pour faire de cet outil une

réponse concrète aux difficultés rencontrées par les écoles ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, il s'agit d'un concept innovant visant à rapprocher l'infrastructure des écoles lorsque l'offre locale en piscines est insuffisante ou que l'accès implique des temps de déplacement importants. Comme vous le soulignez à juste titre, certaines zones du territoire wallon rencontrent des difficultés en matière d'accès à un bassin de natation.

Dans ce contexte, il me semble pertinent d'examiner toute solution pouvant améliorer l'accessibilité à l'apprentissage de la natation. Les piscines mobiles représentent une piste intéressante, complémentaire aux projets structurants déjà en cours, notamment dans le cadre du plan Piscines et des mécanismes de soutien aux infrastructures sportives locales.

Il conviendra toutefois de nuancer la pertinence de ces installations qui ne peuvent pas accueillir beaucoup d'enfants simultanément par rapport à la demande importante. C'est pourquoi la pertinence et la faisabilité d'intégrer ce type d'infrastructures dans les investissements subsidiés en Wallonie est en cours d'analyse par mon cabinet et mon administration. À ce stade, aucun contact officiel n'a été initié avec Sport Vlaanderen ou avec les autorités locales flamandes qui ont mis en œuvre ce type de dispositif. Toutefois, mon administration suit avec attention l'évolution de cette solution et reste attentive aux retours d'expériences qui pourraient en découler, notamment en termes de fonctionnement, de coûts d'exploitation, de logistique et de sécurité.

En outre, mon administration dispose actuellement d'informations encore limitées concernant l'efficacité réelle, la durabilité et les conditions techniques d'implantation de ces piscines mobiles. Ces éléments sont pourtant indispensables avant d'envisager la transposition d'un tel concept en Wallonie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour ces informations. Il est important de pouvoir analyser la situation correctement en sachant, comme je l'ai dit tout à l'heure, que, sur 146 bassins recensés, seulement 82 seraient accessibles au public. Cela peut donc être un moyen pour améliorer l'accès des élèves et des écoles aux bassins de natation. Cela permettra en même temps d'économiser. Il est aussi intéressant d'analyser correctement la situation et de faire en sorte que ce décret soit revu pour intégrer ces bassins. Cette solution me paraît intéressante afin que

nos enfants puissent continuer à apprendre à nager.  
C'est essentiel tant pour la santé que pour la sécurité.